

/AS  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°76-276 du 2 Novembre 1976

portant nomination du Camarade Marius  
QUENUM en qualité de Directeur Général  
de la Société Béninoise de Palmier à  
Huile (S O B E P A L H).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;  
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés  
à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres  
du Gouvernement ;  
VU le décret N°75-339 du 29 décembre 1975, portant approbation des statuts  
de la Société Béninoise de Palmier à Huile (SOBEPALH) ;  
VU l'ordonnance N°75-21 du 24 mars 1975, fixant la composition du cabinet  
du Président de la République et la structure des ministères, notamment  
son article 15 ;  
VU le décret N°76-48 du 20 février 1976, portant nominations au niveau des  
organismes et sociétés d'Etat, notamment son article 7 ;  
Sur proposition du Président du Comité Central du Parti de la Révolution  
Populaire du Bénin ;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

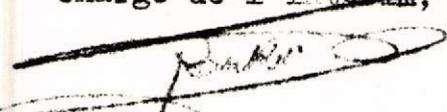
ARTICLE 1er - Le Camarade Marius QUENUM, ~~précédemment~~ Directeur Général  
Adjoint, est nommé Directeur Général de la Société Béninoise de Palmier à  
Huile (SOBEPALH), en remplacement du Camarade Maximilien GRIMAUD, mis à la  
disposition de la F.A.O.

ARTICLE 2 - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction  
de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 2 Novembre 1976

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Pour le Ministre du Développement  
Rural et de l'Action Coopérative  
absent, le Ministre de la Jeunesse,  
de la Culture Populaire et des Sports,  
chargé de l'intérim,

  
François KOUYAMI

  
Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 SPD 2  
SGG 4 MDRAC 6 SOBEPALH 4 Ministères  
14 Intéressés 2 DPE-DGAJL-INSAE 6  
IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.5 BN 2  
DPE au MFPT 2 DAFA du MDRAC 2 DI 4  
JORPB 1 UNB + FSJEP 4